



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 15 janvier 2024 à 19 h, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure ci-après mentionnée, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
<p>1. Adresse : 136, chemin Després Lot : 5070994 Matricule : 9528-15-9836</p>	<p>Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 10,98 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille RT-24, exige une marge avant de 15 mètres.</p> <p>Autoriser l'implantation d'une partie de la construction accessoire, de type garage, en cour avant, dans le prolongement des murs latéraux de la résidence, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, interdit l'implantation à cet endroit.</p> <p>Autoriser la construction accessoire, de type remise, à plus de 12,92 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille RT-24, exige une marge avant de 15 mètres.</p>

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

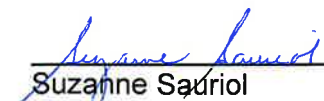
Donné à La Minerve, ce 21 décembre 2023.


Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant la demande de dérogation mineure à être entendue à la séance ordinaire du 15 janvier 2024, en affichant une copie du tableau joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 21 décembre 2023, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 décembre 2023.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière